

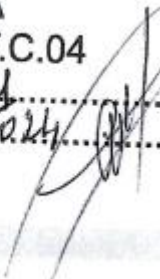
8, route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN
Tél. : 03 81 80 54 29
e-mail: asa-sequanie-auto@orange.fr
<http://asa-sequanie.fr/>

43° RALLYE RÉGIONAL DE SEQUANIE

13 avril 2024

REGLEMENT PARTICULIER

Visa Ligue BFC

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 15-61
du 12.01.2024


PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 26 février 2024
Ouverture des engagements : Lundi 26 février 2024
Clôture des engagements : mardi 26 mars 2024
Dates et heures des reconnaissances : 6 avril de 10h30 à 16h30 et le 13 avril de 7h à 11h
Le road book sera disponible en téléchargement sur le site de l'ASA la semaine avant l'ouverture des reconnaissances ainsi qu'au départ de l'ES le jour des reconnaissances.
* Vérification des documents et des voitures : **samedi 13 avril de 6h45 à 11h**
Heure de mise en place du parc de départ : **samedi 13 avril à 6h45**
* 1ère réunion des Commissaires Sportifs : **samedi 13 avril à 10h30**
* Publication des équipages admis au départ, ordre et heures de départ : **samedi 13 avril à 11h30 – PC du rallye**
Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.
Briefing écrit des pilotes : remis lors des vérifications administratives
* Départ de ZA Lavans Quingey **samedi 13 avril à 13h30.**
* Arrivée à ZA Lavans Quingey à **partir de 19h39.**
Vérification finale : Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.
Publication des résultats du rallye : samedi 13 avril, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent PC Course.
* Remise des prix : **samedi 13 avril** sur le podium en entrée de parc basé sur le classement provisoire.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise le samedi 13 avril 2024, le Rallye Régional de Séquanie en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le permis d'organisation n°15-61 en date du **12/01/2024.**

Comité d'organisation :

Présidente : Stéphanie POTONNIER et les membres du Comité Directeur de l'A.S.A. Séquanie.
Secrétariat du rallye : A.S.A SEQUANIE - 8, route d'Epinal - 25480 ECOLE VALENTIN
Téléphone : 03 81 80 54 29

Permanence du rallye : 8, route d'Epinal à ECOLE VALENTIN les 10, 11 et 12 avril 2024 de 17 h 00 à 18 h 30.

Organisateur technique :

ASA Séquanie
Emmanuel GUINCHARD

1.1. OFFICIELS

Présidente de Collège Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX Alain MALSOT Pascal FABIEN	licence n° 9434 licence n° 131406 licence n° 154264	04/03 04/10 05/15
Directeur de Course :	Eric GACON	licence n° 9100	04/03
Directeurs de Course adjoints PC :		licence n°	
Directeurs de Course ES	Martial PEUGEOT Monique FRANCE	licence n° 44386 licence N° 29181	04/11 04/09
Commissaires Techniques Responsable :	Laurent QUERRY	licence n° 212893	04/12
Commissaires Techniques :	Claude CUENOT Michel GUYOT Michel PETETIN	licence n° 4454 licence n° 4432 licence n° 217737	04/05 04/08 04/09
Relation avec les concurrents	Daniel BIERO	licence n° 2629	04/12
Médecin Véhicule Tricolore	Eliane BRETL Alain SIMMEN	licence n°2618	04/12

1.2. Éligibilité

Le Rallye Régional de Séquanie compte pour :
La Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2,
Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2024,
Le Challenge ASA Séquanie 2024.

1.3. Vérifications

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA SEQUANIE <http://asa-sequanie.fr> leurs heures de convocations pour les vérifications administratives qui auront lieu **samedi 13 avril de 6h45 à 11h** au Garage Gap Automobiles. Les vérifications techniques auront lieu sur le même site de **7h à 11h15**.
Les vérifications finales seront effectuées au Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.

1.3.1 Rappel de la réglementation standard F.F.S.A

Lors des vérifications techniques, l'équipage ou son représentant devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ. L'équipage ou son représentant devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques et systèmes de retenue des casques homologués et les gants homologués pour le pilote. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel les combinaisons, casques et systèmes de retenue des casques et gants ne seraient pas homologués.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 43° Rallye Régional de Séquanie doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le

Mardi 26 mars 2024

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures avec un minimum de 85 concurrents inscrits.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 € (Dont 5€ correspondant au challenge commissaires de la ligue BFC)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €
- Equipage complet de l'ASA Séquanie avec demande d'engagement reçu au plus tard le lundi 11 mars 2024 : 290 €
- Réduction parrainage : Réduction à 290 € sur les droits d'engagements consentie à tout équipage autorisé à prendre le départ et ayant participé au rallye de Séquanie 2023 et dont l'engagement parvient au secrétariat de l'épreuve accompagné de celui d'un concurrent qui n'a pas participé à l'édition 2023 et qui sera lui-même autorisé au départ. Ces engagements accompagnés des droits devront impérativement être insérés dans la même enveloppe sans aucune déduction. La régularisation sera effectuée après le rallye.
- Réduction à 290€ pour les équipages complets féminins à partir de 5 équipages complets féminins autorisés à prendre le départ

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 5 avril 2024. Après cette date cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2024.

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée sur la ZA Combe Parnette Lavans Quingey

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1. Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.2. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le Rallye Régional de Séquanie représente un parcours de 99.33 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale de 13.3 km à parcourir 3 fois et représente une longueur totale de 39.9 kms

L'épreuve spéciale est : ES 1 - 2 - 3 : ROUHE / GOUX SOUS LANDET / LE VAL

6.2. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu le 6 avril de 10h30 à 16h30 et le 13 avril de 7h à 11h. Seuls 3 passages sont autorisés par spéciale. Aucun panachage n'est possible entre les deux jours de reconnaissances.

Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'un véhicule muni d'un macaron spécifique avec un n° d'ordre remis lors du pointage à l'entrée de l'épreuve spéciale. Dans le cadre de la réglementation FFSA et du strict respect de code de la route et des riverains, des contrôles seront effectués. **La vitesse de passage en agglomération sera limitée à 20 Km/h.**

Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble orange

Chef de poste : chasuble rouge

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 13 avril 2024
sur le podium d'entrée de parc final.

Les prix en espèces sont cumulables

Valeur des coupes : 1 500 € (les coupes ne sont pas cumulables)

Général	1er	300 €	1 coupe
	2ème	180 €	1 coupe

Groupe	1er	100 €	1 coupe	
	2ème	80 €	1 coupe	si + de 6 partants

	3 ^{ème}	130 €	1 coupe
Féminin (1)	1 ^{ère}	180 €	1 coupe

	3 ^{ème}	60 €	1 coupe	si + de 10 partants
--	------------------	------	---------	---------------------

Classe (1)	1 ^{er}	250 €	1 coupe	
	2 ^{ème}	200 €	1 coupe	Si + de 6 partants
	3 ^{ème}	150 €	1 coupe	Si + de 10 partants

- (1) Les prix par groupe, classe et féminin (équipage 100 % féminin) seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 4 partants dans la catégorie concernée.
- (2) Les chèques seront envoyés le jeudi 18 avril par la poste.

⇒ 3 coupes récompenseront les commissaires.